ASSOCIATION ENSEMBLE

PROJET ASSOCIATIF

1, rue du Dr Archambault
BP 11010 54521 Laxou Cedex
Tél : 03 83 92 50 20 Fax : 03 83 92 53 45
Mél : asso.ensemble@orange.fr
Site Web : www.association-ensemble.fr

Version 1.9

Le Mot Du Président 5

Avant Propos 7

Préambule : une histoire et des valeurs partagées 8

A. Notre Histoire 8

B. Des valeurs partagées 11

1. Le Respect de la personne 11

2. Egalité des droits 13

3. Laïcité et indépendance 13

Présentation de l'Association 15

A. Le Conseil d'Administration 15

B. Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2009 15

C. Composition du bureau au 31/12/2009 16

D. Le Directeur 16

E. Les Membres Représentants Elus du Personnel 16

F. Le Positionnement de l'Association dans son Environnement 17

Les principes d'action 18

A. Garantir un mode de gouvernance démocratique 18

B. L'Equipe managériale 20

1. Le directeur de l'Association Ensemble 20

2. Compétences et missions confiées aux responsables de service 21

C. Une transparence financière et une gestion rigoureuse 24

D. Le recrutement, la formation et la professionnalisation des salariés de l'Association ... 25

E. Le dialogue social 26

F. Le développement durable 27

G. La qualité 27

Des missions et stratégies dynamiques 29

A. Dans le domaine du logement 29

1. Une offre locative 30

2. Une offre locative et un accompagnement dans la vie quotidienne 32

a) La Pension de Famille de Lunéville. 32

b) La résidence d'accueil de Pont à Mousson « ColombĖ » 36

3. Un service d'aide et d'accompagnement a domicile 41

B. Vie sociale, culturelle et de loisir 43

1. Les Groupes D'entraide Mutuelle 43

a) Le GEM de Nancy :..... 44

b) Le GEM du Val de Lorraine : 48

2. Les soutiens 50

a) A l'atelier DELTA 50

b) A l'association Les CREARTS 50

c) Aux Associations d'usagers des GEM de Nancy et du Val de Lorraine. 51

C. Activités pour la prevention et la promotion de la sante, l'acces aux soins. 51

L'Espace Santé du Lunévillois 51

D. Personnels de l'Association Ensemble (Salariés et mis à disposition) 53

Le Projet Associatif est un document qui définit notre Association et ses orientations en vue d'offrir un service de qualité aux personnes en souffrance psychique que nous accueillons et à leur entourage.

Le projet associatif est destiné à fédérer tous ceux qui sont en lien avec l'Association Ensemble, professionnels, bénévoles, personnes accompagnées, et à devenir leur référence commune.

Il est le fruit du travail du Conseil d'Administration de l'Association Ensemble, de bénévoles, de salariés et de la direction

Ce Projet Associatif prend en compte les valeurs fondatrices de l'Association et l'expérience acquise durant les 29 dernières années, ainsi que les attentes et les nouveaux besoins exprimés par tous les acteurs engagés dans sa mise en œuvre.

LE MOT DU PRESIDENT

L'association Ensemble est forte de plusieurs décennies d'engagement dans l'accompagnement de personnes qui ont rencontré ou rencontrent encore une situation de souffrance psychique : elle a toujours recherché des solutions pour offrir le cadre le plus adapté à chacun, au cœur de chaque espace de vie, urbain ou plus isolé. L'Association Ensemble s'inscrit dans une volonté permanente de nourrir et d'enrichir toutes initiatives associatives ou institutionnelles pouvant favoriser le développement de ces projets.

Concevoir des réponses nouvelles, faire confiance, valoriser les talents, entendre la souffrance pour placer chaque personne dans une dynamique personnelle et environnementale propice à la construction d'un parcours de vie sur mesure : ces valeurs unissent les personnes qui animent le présent de cette volonté associative humaniste.

Si dans notre société, la différence provoque souvent chez l'autre un sentiment d'inquiétude, source potentielle d'exclusion, Ensemble affirme sa volonté de s'enraciner dans une démarche qui allie imagination et détermination pour restaurer des responsabilités citoyennes.

L'accompagnement social sans risque n'existe pas, la vie sans risque non plus. Le plus grand des risques pour notre association serait de ne pas en prendre. L'engagement dans une relation aidant-aidé est un choix risqué mais il est la base de tout acte de reconstruction.

Notre projet associatif s'est doté de trois outils majeurs pour porter cette ambition :

1. Une offre locative multiforme pour que chaque femme et chaque homme puissent retrouver un toit, première protection indispensable pour bâtir une reconstruction sociale.

2. Une offre de proximité d'espaces de partage, de rencontre et de créativité pour s'affirmer dans son cadre de vie.

3. Une offre d'information, de prévention et d'accompagnement adapté pour faciliter, guider et soutenir une volonté de vie dans un environnement sensibilisé et réconcilié avec l'indifférence de la différence, dans le respect nécessaire d'une solidarité active.

Cette volonté affirmée de l'association ensemble suppose une forte implication, une valorisation et un accompagnement des hommes et des femmes, dans leurs différences et quelquefois dans leur souffrance, pour une société accueillante, respectueuse et solidaire.

Christophe GERARDOT

AVANT PROPOS

Définitions des termes utilisés dans le présent document :

Par le terme : « L'Usager », nous désignerons :

- La Personne majeure accueillie et accompagnée dans nos services et/ou participant sur la base du volontariat à certaines de nos actions.

Par le terme : « L'Association », nous désignerons l'Association Ensemble.

PREAMBULE : UNE HISTOIRE ET DES VALEURS PARTAGEES

A. NOTRE HISTOIRE

Ensemble est une association Loi 1901, créée en 1981 par les professionnels du Centre Psychothérapique de Nancy, sous l'élan de Monsieur le Docteur COLMIN, psychiatre au 4ème secteur de psychiatrie adulte.

Cette création s'appuie légalement sur la circulaire du 4 février 1958 qui autorise les établissements de santé à avoir recours à une association pour organiser certaines activités permettant d'améliorer la vie des patients : ateliers d'ergothérapie, fêtes, séjours hors les murs… Les relations entre les hôpitaux et les associations sont régies par une convention précisant les missions et les moyens financiers pour les réaliser.

C'est ainsi que de nombreuses associations naissent dans les hôpitaux psychiatriques du territoire français, fédérées nationalement par les « Croix Marines » (Fédération Nationale d'Aide à la Santé Mentale)

La première mission de l'association, aujourd'hui abandonnée, a donc été d'œuvrer à l'animation de la vie sociale au sein de l'hôpital, dans un souci déjà fortement affiché d'associer les patients à la vie associative et à la mise en œuvre des projets.

Sous la présidence marquée de madame Françoise LESURE, Ensemble a connu une première évolution, très peu de temps après sa création, dans le mouvement de la mise en place de la sectorisation psychiatrique.

Elle voit s'ouvrir un nouveau champ d'action « hors les murs » via la création d'alternatives à l'hospitalisation et l'accompagnement des personnes dans la Cité.

Ensemble développe alors, en lien étroit avec les équipes de soins, diverses réponses, dans le but de soutenir les patients dans leur projet d'insertion en logement autonome. Cette évolution importante se formalise en 1988, 1989 dans un changement des statuts de l'association et une renégociation de la convention avec l'établissement.

Jusqu'en 1999, l'association Ensemble a pour seul partenaire le Centre Psychothérapique de Nancy et son action ne s'adresse qu'aux patients suivis par cet établissement.

Le contexte de son intervention évoluant en lien avec le contexte législatif, des besoins nouveaux émergeant, elle choisit alors d'élargir son champ d'action, de l'ouvrir à d'autres partenaires et d'autres publics et de développer de nouvelles initiatives, dont à l'époque, le projet de création et de gestion d'une Pension de Famille, à Lunéville.

Le besoin se fait alors sentir de créer un poste de chargé de développement du projet associatif. Le premier salarié de l'association est embauché en octobre 2000.

Depuis, l'association Ensemble a connu un développement important et rapide.

Aujourd'hui, une équipe composée d'une vingtaine de personnes assure la mise en œuvre de ses missions qui s'exercent essentiellement dans trois domaines d'activité :

1. Son cœur de métier est le logement avec accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

2. Les lieux, d'écoute et d'activités, les ateliers de pratiques artistiques.

3. Des actions de prévention et de promotion de la Santé Mentale, d'éducation à la santé et d'accès aux soins.

B. Des valeurs partagees

1. Le Respect de la personne

« Les droits de l'homme, c'est le droit d'avoir des droits »

Hannah Arendt

Le respect de la personne et l'égalité des droits et des chances se traduisent par le respect de tous les droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans:

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU (10/12/1948),
- La loi de lutte contre les exclusions de juillet 1998,
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie introduite par la loi de janvier 2002.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées.

Nous nous devons de respecter les personnes accueillies au sein de nos services et de faire respecter leurs droits, en leur donnant la chance d'y accéder :

- Droit à la dignité
- Droit à l'intimité et à la sexualité, à la parentalité
- Droit à l'éducation et aux soins
- Droit au travail, au logement, à une vie sociale adaptée, à une vie culturelle et de loisirs

- Droit à une compensation du handicap (financière, technique, et humaine)
- Droit à la parole, à l'expression de leur volonté et de leur créativité
- Droit à l'autonomie, au bien être et au bonheur

Nous affirmons que l'identité d'une personne vivant ponctuellement ou durablement une situation de handicap ne se réduit pas à l'expression de ses difficultés, qu'elle est membre à part entière du corps social, qu'elle doit se voir garantir son projet de vie individuel.

Notre action n'est pas une assistance moralisatrice ni sélective mais une démarche de service public relevant du droit pour tous à une place dans la communauté des hommes.

Elle s'appuie en priorité sur les compétences des personnes et vise à favoriser leur autonomie dans la vie quotidienne et leur capacité d'expression afin qu'elles puissent exercer leurs responsabilités citoyennes.

Convaincus que le respect des personnes passe par la qualité de l'accueil qui leur est proposé, nous portons une attention particulière aux conditions d'hygiène et de sécurité, de confort, d'intimité et de convivialité des lieux où elles sont accueillies.

Le respect de la confidentialité des informations personnelles, médicales, sociales et de la vie privée est garanti aux personnes accompagnées. Pour ce faire :

- Le personnel est informé et formé sur les règles et modalités de respect de la confidentialité.
- Les échanges d'informations à propos des ces personnes se déroulent dans des lieux et selon des modalités garantissant la confidentialité.
- La conservation et la transmission des écrits les concernant se font selon des modalités sécurisées.

2. EGALITE DES DROITS

Reprenons la « Loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » (Loi n° 2005-102 du 11 février 2005) :

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

« L'État est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions. »

L'Association s'engage à respecter l'égalité des droits à tous les niveaux de son action.

Elle refuse toute forme de discrimination, quel que soit son fondement : le sexe, les origines ethniques ou sociales, la langue, la religion, les opinions politiques, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Par cette position, elle promeut ainsi cette valeur, au sein de la société.

3. LAÏCITE ET INDEPENDANCE

L'association, indépendante, ne relève d'aucune obédience politique, confessionnelle ou philosophique.

Nous fondons notre politique sur l'éthique laïque, c'est-à-dire sur une conception des rapports humains qui privilégient la solidarité, la démocratie républicaine, la tolérance mutuelle et le respect de l'autre.

La tolérance mutuelle traduit fondamentalement l'acceptation et le respect de l'autre dans ses convictions intimes comme dans ses choix sociaux, dans la mesure où les uns et les autres ne portent pas atteinte aux valeurs républicaines.

La laïcité, en tant que principe républicain, assure à chacun la liberté de ses croyances, dans le respect de toutes les religions, sans en privilégier aucune.

L'association refuse toutes formes d'exclusion et de racisme. Les interventions sociales des professionnels de l'association s'inscrivent dans cet esprit de neutralité vis-à-vis des personnes accueillies. Celles-ci sont libres de leurs choix philosophiques, politiques et religieux qui relèvent exclusivement de la liberté de chacun dans le cadre de la sphère privée.

La responsabilité des professionnels consiste aussi à veiller à ce que ses services qui accueillent des personnes pouvant être en situation de vulnérabilité (selon le code pénal) ne soient pas des lieux de prosélytisme ni d'affrontement.

Ainsi, l'association garantit à toutes et tous la neutralité de l'espace public.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association se compose de membres actifs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, intéressées à titre personnel ou professionnel par les problèmes de santé mentale.

A. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 15 à 30 membres, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Il est investi du pouvoir de faire et autorise tous les actes et opérations en accord avec la politique définie par l'assemblée générale de l'association.

B. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30/09/2010

MONSIEUR	DANIEL NICOLAS	MONSIEUR	GABRIEL LEFEVRE
MADAME	M-AGNES COLLIN-PEROCHON	MONSIEUR	GILLES MELONI
MONSIEUR	PASCAL HOULNE	MADAME	ARMELLE HARROUARD
MONSIEUR	ANDRE MARCHAND	MADAME	ISABELLE TASSAN TOFFOLA
MADAME	CATHERINE ROUGER	MONSIEUR	JEAN CLAUDE ROUYER
MADAME	CHRISTINE BETSCHER	MADAME	MALICA ABDELLACHE
MADAME	CHRISTINE DELALANDE	MADAME	JOSETTE BURY
MONSIEUR	CHRISTOPHE GERARDOT	MADAME	MADELEINE HOUIN-ABDUL
MADAME	COLETTE COUJARD-VANFRACHEM	MADAME	MARIE-CHRISTINE CLERY
MONSIEUR	ERIC MARCHAND	MADAME	MARIE-CHRISTINE GRIVEL
MONSIEUR	DIDIER BEAU	MADAME	MARIE-CLAUDE BARROCHE
MADAME	PASCAL BRIDEY	MADAME	MARTINE LECLERC

MADAME	SANDRINE SACI	MADAME	ANNE LINOT
MADAME	NICOLE CHARPENTIER BAJIC	MONSIEUR	JEAN MARIE MOREL
MADAME	BOZENA SCHMITZ		

C. COMPOSITION DU BUREAU AU 30/09/2010

PRESIDENT :	CHRISTOPHE GERARDOT
TRESORIER :	PASCAL HOULNE
SECRETAIRE :	CHRISTINE BETSCHER
MEMBRE :	MARIE-CHRISTINE GRIVEL
MEMBRE :	MARTINE LECLERC
MEMBRE :	CHRISTINE DELALANDE
MEMBRE :	SANDRINE SACI
MEMBRE :	NICOLE CHARPENTIER BAJIC

D. LE DIRECTEUR

MONSIEUR BRUNO NAVEL, le directeur, assiste aux réunions du conseil d'administration et du bureau.

E. LES MEMBRES REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL

Peuvent être invités par le Conseil d'Administration les représentants du personnel avec voix consultatives.

F. Le Positionnement de l'Association dans son Environnement

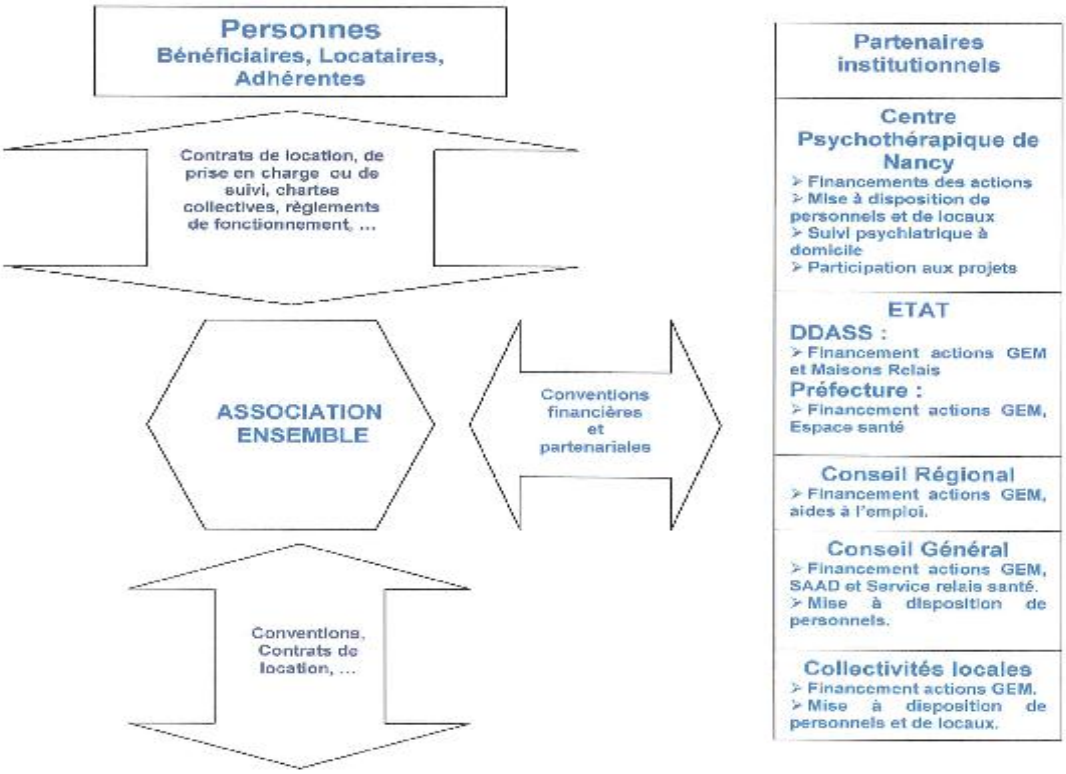

Partenaires opérationnels	Handicap Psychique	Logements	Services sociaux	Culture et loisirs
	➢ MDPH ➢ Espoir 54 ➢ UNAFAM	➢ Bailleurs sociaux ➢ Propriétaires privés	➢ Aide sociale ➢ Aide au logement ➢ Services de tutelle	➢ MJC,... ➢ Associations culturelles ➢ Associations de quartier

Notre socle législatif	
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. - Loi du 2 janvier 2002 de rénovation et de modernisation de l'action sociale.	
Logement	Décrets n° 94-1128, 94-1129 et 94-1130 du 23 décembre 1994 créant les résidences sociales, circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 relative aux maisons relais, note d'information DGAS/PIA/PHAN n° 2006-523 relative aux résidences d'accueil.
GEM	Circulaires DGAS n° 3B-2005-418 du 29 août 2005 et n° SD3B du 20 mai 2008 relatives aux Groupes d'Entraide Mutuelle.

LES PRINCIPES D'ACTION

A. GARANTIR UN MODE DE GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

La gouvernance de l'Association porte sur les relations entre ses instances (Assemblée générale, conseil d'administration, bureau), la direction et les parties prenantes (salariés et usagers).

- Elle détermine clairement la structure, les méthodes de travail et les rôles respectifs de chaque acteur de l'association, qui vont garantir la maîtrise du projet associatif, les stratégies et les actions à mobiliser.

  Elle est le garant de la transparence des actions menées, du respect des valeurs et des engagements pris par l'association.

- Elle donne au conseil d'administration les moyens de surveillance et de contrôle des objectifs, en concertation avec les parties prenantes de l'association.
- Elle favorise l'engagement, la participation et l'expression de tous les acteurs de l'association.
- Elle permet une veille stratégique de son environnement interne et externe, favorable au développement des actions existantes ou de nouveaux projets.
- Elle assure une communication institutionnelle qui apporte la confiance de l'opinion publique, de ses partenaires, de ses bénéficiaires et de ses parties prenantes.

- Elle organise périodiquement le renouvellement de ses instances dirigeantes et développe les systèmes d'information de nature à garantir des échanges transparents et un dialogue permanent auprès de ses instances collégiales

- L'Association privilégie un mode d'organisation statutaire garantissant un comportement démocratique et responsable de ses instances décisionnelles.

- Elle s'assure en permanence de la capacité de ses instances à s'exprimer, à participer au processus de décision et à exercer un contrôle efficient des pratiques de l'Association.

Ce mode de gouvernance démocratique s'exprime par la réunion régulière de ses instances statutaires (dont les membres ont une très bonne connaissance des problématiques et des sujets abordés) et par la formation de commissions thématiques participatives appelées à formuler des propositions et à émettre des avis auprès des instances décisionnelles sur les modes d'intervention de l'Association.

L'Association Ensemble souhaite privilégier une représentativité la plus large possible des membres du Conseil d'Administration, qui favorise leur implication et apporte une diversité de compétences en son sein.

B. L'EQUIPE MANAGERIALE

1. LE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ENSEMBLE

A ce titre, par délégation des instances statutaires, le directeur :

- met en œuvre la politique et la réalisation des programmes définis par les instances compétentes de l'Association,
- anime et supervise le développement de la vie associative, des relations publiques et de l'action sociale générale de l'Association, la coordination des différentes activités, la conduite des études et recherches,
- est responsable de la gestion des ressources humaines, du respect du droit du travail, de l'hygiène et de la sécurité.
- est responsable du fonctionnement matériel et financier de l'ensemble des équipements et de leur bonne marche au plan technique.
- est responsable du fonctionnement financier de l'établissement. Il assure la préparation du budget et le compte administratif, en liaison étroite avec le Président.
- ordonnance les dépenses du budget de fonctionnement et s'assure du paiement des factures.
- est responsable des admissions et des sorties d'usagers réalisées dans les logements, les résidences sociales ou le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.
- est garant du dialogue avec les partenaires sociaux.

Il assume ces responsabilités, eu égard aux attributions déléguées à chacun des responsables de service placés sous son autorité.

Ses pouvoirs lui sont délégués par le conseil d'administration de l'Association qui a la responsabilité juridique et financière de l'association.

Le directeur travaille en étroite collaboration avec le président de l'Association. Le bureau est saisi de l'ensemble des dossiers qui engagent l'Association. Le bureau prépare les conseils d'administration.

2. COMPETENCES ET MISSIONS CONFIEES AUX RESPONSABLES DE SERVICE

Le responsable de service est nommé sur proposition du Directeur, par le Président, après avis du Bureau de l'Association.

Il assume, par délégation du Président et sous l'autorité du Directeur, la mise en œuvre de la politique de l'Association ainsi que la bonne marche du service dont il a la charge.

Ainsi :

- Il élabore, dans le cadre du projet associatif, en étroite collaboration avec son équipe, le projet de service qu'il fera approuver par la direction, le Conseil d'Administration et les instances représentant le personnel et les usagers. Il est le garant de sa publication et de son application.
- Il est responsable de la mise en œuvre permanente des actions professionnelles, organisationnelles et techniques mises en place dans le service.
- Il est le responsable hiérarchique, sous l'autorité de la direction, de l'action de l'équipe des personnels employés dans le service.
- Il participe à l'embauche des personnels dans le respect de la législation sociale, du droit du travail et des choix du Conseil d'Administration en matière de politique d'embauche.
- Il fait respecter les obligations légales des codes et conventions ainsi que du règlement intérieur.

- Il est responsable de la politique d'hygiène et de sécurité du site et de l'entretien du service qu'il dirige.

Information - Qualité :

- Il doit se tenir informé de l'évolution des textes législatifs et réglementaires et veille à leur application au sein du service
- Il est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité du service.
- Il est responsable de la politique d'information et de communication du service.

Relations avec les personnes bénéficiaires :

- Il s'assure que les admissions et les sorties des bénéficiaires se fassent dans le respect des procédures applicables à chaque site et des droits des usagers

- Il est responsable de la définition et de la mise en œuvre de leurs projets de vie ou d'accompagnement au sein du service.

- Il est responsable de la mise en œuvre de leur expression et de leur participation

Relations avec l'association :

- Il a un rôle de conseiller technique auprès de l'Association et, à ce titre, il est amené à participer à tout projet de développement, non seulement du service qu'il coordonne, mais également de tout autre service dans le cadre du projet associatif.

- Il est membre actif du collège des responsables de services réunis par et autour du Directeur.

- Il est donc l'un des soutiens actifs de la politique de l'Association qu'il promeut auprès des usagers, du personnel et de tout autre partenaire.

- Il a obligation d'informer le Président et le Directeur de tout fait ou élément de nature à porter atteinte à la sécurité matérielle, physique ou morale des personnes confiées à son service.

C. UNE TRANSPARENCE FINANCIERE ET UNE GESTION RIGOUREUSE

Parce qu'il ne peut être question ni de dépenses inutiles, ni de profits pour un acteur social, l'association s'engage à utiliser toutes ses ressources financières à l'exécution et au développement de ses missions.

A cette fin, les contrôles externes – Experts Comptables, Commissariat aux comptes, contrôle des tutelles sur l'utilisation de la totalité des fonds publics, inspections mandatées par les pouvoirs publics – lui garantissent une gestion financière saine et rigoureuse.

L'Association constitue les réserves strictement nécessaires à l'exigence de pérennité et de qualité des services rendus au regard des ressources qui lui sont allouées.

D. Le recrutement, la formation et la professionnalisation des salaries de l'Association

Recruter : Favoriser la diversité d'expériences et de profils.

Il s'agit de permettre l'accès aux postes de l'Association en respectant les principes essentiels de non-discrimination liée au sexe, à la race, à l'âge, au handicap ou à la situation sociale. A travers le recrutement d'une diversité de profils et d'expériences, l'Association Ensemble recherchera une richesse apportée par des hommes et des femmes différents.

Gérer : Pérenniser et améliorer l'emploi des salariés en poste

Il convient de conduire une politique active de promotion des personnels en situation d'emploi. L'évaluation par l'échange sera continue tout au long du parcours dans l'association. Elle permettra de faire vivre le contenu des postes et de proposer aux salariés, par la concertation, des mesures d'amélioration de leur situation au regard des possibilités d'évolution interne.

La question de la pénibilité du travail dans notre secteur sera abordée régulièrement. Les salariés doivent pouvoir compter sur l'institution qui les emploie pour les protéger des violences inhérentes à ces métiers et les soutenir juridiquement et psychologiquement en cas de besoin. De même, l'épuisement professionnel des personnels doit être pris en compte et prévenu, par la concertation, le soutien et la mise en place d'organisations du travail adaptées.

Valoriser : Responsabiliser les personnels

Il convient de viser une responsabilisation des salariés en lien avec leurs fonctions et leurs territoires d'action. Il sera recherché la valorisation des compétences à tous niveaux pour que chacun investisse pleinement son poste en étant acteur de son lieu de travail et de la vie de l'association.

Former : Proposer une politique de formation initiale et continue

Il sera nécessaire de réfléchir, le plus en amont possible, sur les compétences indispensables à l'activité et sur les formations qui doivent en découler.

Il importe de viser la qualification des salariés qui exercent dans l'Association. A partir de l'analyse de leurs situations, et en permettant qu'ils s'engagent en étant acteurs de leurs projets de formation, l'association cherchera à améliorer leurs savoirs et leurs savoirs faire.

E. LE DIALOGUE SOCIAL

L'Association est soucieuse de la qualité du dialogue social établi avec ses représentants du personnel, qu'elle reconnaît comme interlocuteurs nécessaires.

Ce dialogue doit se poursuivre et s'enrichir pour constituer un axe de communication responsable auprès de l'ensemble des salariés.

F. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Association s'inscrit dans une démarche de développement durable.
Elle s'efforcera d'œuvrer dans ce sens sur trois niveaux :

- économique, en favorisant la coopération internationale et la lutte contre la pauvreté par le biais, notamment de placements financiers éthiques.
- environnemental, en ayant conscience de son impact écologique et en agissant pour sa prise en compte (normes HQE recherchées lors de la construction de nouveaux bâtiments, recherche d'économie d'énergie, de papier,…).
- social, en luttant systématiquement contre toute forme de discrimination et au-delà de l'objet même de l'Association, en améliorant les conditions de vie de chacun.

Par ailleurs, l'Association favorise tout fournisseur qui s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

G. LA QUALITE

La démarche qualité est une procédure qui permet à l'Association de connaître ses forces et ses potentiels, mais aussi ses faiblesses et ses manques. Elle est une démarche de progrès apportant à l'association une meilleure lisibilité de ce qu'elle est et de ce qu'elle fait.

Elle porte sur l'ensemble de son fonctionnement et de ses pratiques.

A partir de la conduite d'une évaluation interne et externe, portant sur la qualité de la prise en charge des personnes bénéficiaires (sécurité, intégration, respect, participation et expression) applicable à notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, le conseil d'administration a décidé d'engager l'ensemble de ses services dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

La démarche qualité poursuit plusieurs objectifs :

- L'appréciation de la qualité et de la sécurité de la prise en charge, attente forte des usagers et de leurs familles,
- L'appréciation de la capacité de nos services à améliorer, de façon constante, la qualité de la prise en charge globale et l'accompagnement des personnes,
- La formulation de recommandations explicites,
- L'implication des professionnels à tous les stades de la démarche qualité,
- La reconnaissance externe de la qualité de la prise en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
- L'amélioration continue de la confiance du public.

L'obtention des résultats à l'issue d'une telle démarche suppose un engagement de l'Association sur le long terme.

La prévention des risques repose sur plusieurs éléments dont le respect de la réglementation en matière de sécurité, le respect des bonnes pratiques et la mise en place d'un système d'évaluation et d'amélioration fondé sur le repérage des risques et la mise en œuvre d'actions de prévention.

L'amélioration de la qualité est le résultat des démarches internes, conduites par l'association. L'implication des différents professionnels et la participation de l'ensemble des acteurs sont essentielles pour l'acceptation des changements et l'appropriation des solutions retenues.

DES MISSIONS ET STRATEGIES DYNAMIQUES

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE, LES SERVICES, LES PERSONNES ACCUEILLIES.

A. DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

L'association Ensemble a pour objectif de soutenir toute action favorisant l'intégration des personnes en souffrance psychique dans la ville, notamment en les soutenants dans leur projet d'insertion par le logement.

Il s'agit pour l'association Ensemble de les aider à surmonter les difficultés en matière d'accès au logement, de leur apporter le soutien nécessaire concernant l'art d'habiter un logement :

- démarches administratives, droits et devoirs du locataire
- investissement du cadre de vie
- inscription dans l'environnement et relations de voisinage.
- médiation avec les bailleurs

L'objectif est d'offrir aux personnes des conditions de vie adaptées et satisfaisantes, un accompagnement au niveau locatif et dans la vie quotidienne de manière à ce qu'elles puissent se maintenir durablement dans leur logement.

Les équipes de soins psychiatriques travaillent en étroite relation avec l'association Ensemble, assurant la continuité des soins, en fonction de l'état de santé évolutif des personnes.

Dans ce cadre général, l'association Ensemble a développé au fil du temps, différentes réponses, présentées ci-après, permettant de répondre aux besoins spécifiques des personnes et partenaires locaux.

1. UNE OFFRE LOCATIVE

Cette activité mise en place à partir de 1985 s'exerce dans le cadre d'une convention établie avec le Centre Psychothérapique de Nancy, puis avec le Centre Hospitalier Spécialisé de St Nicolas de Port. Elle est financée par ces établissements et s'adresse exclusivement aux personnes adultes relevant de leur suivi thérapeutique.

POPULATION ACCUEILLIE :

Il s'agit principalement de personnes adultes malades psychiques, suivies par les équipes des pôles de psychiatrie du Centre Psychothérapique de Nancy et de l'hôpital de Saint Nicolas de Port.

ORIENTATION ET ADMISSION :

Les orientations se font sur évaluation des équipes de soin qui élaborent avec les personnes un projet d'insertion en logement. Elles se font en fonction de l'état de santé de la personne et de ses capacités d'autonomie.

Un dossier d'admission est constitué et présenté en Commission d'Admission, instance composée de représentants de l'association Ensemble et de représentants des équipes de soin.

Elles se prononcent sur l'admission de la personne, en recherchant si besoin et collégialement la formule d'accueil la mieux adaptée.

Sont également évoquées dans ces instances les questions concernant l'accompagnement personnalisé qui devra être mis en place :

- par rapport aux aspects locatifs pour l'association Ensemble

- par rapport au suivi thérapeutique pour les équipes de soin.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Promouvoir l'insertion sociale des personnes en souffrance psychique à travers le logement, dispenser l'accompagnement nécessaire au maintien dans le logement dans de bonnes conditions de vie, soutenir un parcours d'autonomisation et offrir des conditions favorables à la continuité des soins dispensés par les équipes spécialisées.

MOYENS :

Différentes formules d'accueil sont possibles :

- 4 appartements d'urgence, destinés à héberger des personnes dont la situation financière ou administrative ne permet pas un relogement immédiat.
- des appartements de transition où l'on s'exerce à vivre dans un logement.
- des appartements individuels ou collectifs

Ils sont répartis dans le sud de la Meurthe-et-Moselle et 120 places étaient offertes au 31 12 2008 dans le cadre de cette activité en croissance constante.

L'association Ensemble est locataire des logements et assure toutes les responsabilités afférentes à ce statut, notamment vis-à-vis des bailleurs. Les personnes sont signataires d'un contrat de sous-location dans ce cadre. Elles bénéficient des droits légaux associés à ce statut (aides au logement, respect de leur vie privée) étant entendu qu'elles doivent également en respecter les devoirs : paiement du loyer, entretien locatif, respect du voisinage…

MOYENS HUMAINS:

La gestion des logements, l'accompagnement locatif et le lien avec les équipes de soin sont assurés par :

- Deux accompagnatrices logements à temps plein (infirmières spécialisées mises à disposition par le CPN)

- Deux hommes d'entretien (1,5 ETP), salariés de l'association Ensemble qui ont pour mission d'accompagner les personnes dans l'entretien de leur logement et l'investissement de leur cadre de vie.

EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS :

En lien avec les financeurs, le service met en œuvre l'orientation de la politique de prise en charge selon les principes éthiques et philosophiques énoncés par le Conseil d'Administration dans le projet associatif.

2. UNE OFFRE LOCATIVE ET UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA VIE QUOTIDIENNE

a) LA PENSION DE FAMILLE DE LUNEVILLE.

Sur l'initiative du pôle de Psychiatrie adulte de Lunéville, cette structure a été créée dans le cadre du programme de réalisation de « Pensions de Famille » (21 avril 1997).

L'association Ensemble a été agréée par le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour gérer cette structure le 10 mars 2000,

Une convention (type APL, résidence sociale) signée entre l'Etat, l'office public d'HLM de Lunéville et l'association Ensemble, le 7 septembre 2000, fixe les règles générales de fonctionnement de la structure.

Elle a ouvert ses portes en septembre 2001. Le 1er janvier 2005, elle a été requalifiée en Maison Relais. (Circulaire du 10 décembre 2002)

Située à Lunéville, elle a d'abord offert 14 logements.

Pour l'équilibre financier et aussi parce que des demandes d'admission restaient insatisfaites, une extension de la Pension de Famille a été autorisée à hauteur de 26 places. L'ouverture de logements satellites, à partir de novembre 2006 a permis d'atteindre 20 places.

Un projet de création d'un 2ème bâtiment ; « le Sarriette » devrait permettre en 2011 de couvrir les 26 places prévues.

POPULATION ACCUEILLIE :

La Pension de Famille de Lunéville est destinée à héberger des personnes et à les stabiliser dans un habitat durable et adapté à leur problématique physique, sociale et psychologique.

En plus de l'aide apporté par les professionnels de l'association, ces personnes bénéficient d'une aide externe pour les actes de la vie quotidienne.

Cet habitat répond aux besoins de logement de personnes ne disposant pas d'une autonomie suffisante pour vivre seules dans un appartement.

Sont concernées :

- Des personnes de tous âges, ayant un faible niveau de ressources, caractérisées par un isolement social et affectif, sans abri ni réseau de solidarité, ou logées dans des Conditions précaires, suivies par les différents services sociaux du Lunévillois (CCAS, Service Territorial d'Insertion du Conseil Général, Services de Tutelle, Service d'Accompagnement de l'Etablissement Public de Rosières aux salines, Mission Locale…) et/ou sortant de CHRS, d'hébergement d'urgence.
- Des personnes invalidées par une longue maladie psychique, connues du pôle de Psychiatrie Générale du CPN.

Les personnes hébergées sont prioritairement originaires du Territoire de Lunéville. Elles doivent être en capacité de vivre en collectivité et accepter l'accompagnement de proximité ou spécialisé proposé.

- La mixité des publics accueillis, source d'équilibre, de solidarité et de promotion des potentiels, est un axe fort du projet.

ORIENTATION ADMISSION:

L'orientation se fait par tous les partenaires locaux évoqués ci-dessus.

Les candidatures des personnes sont présentées auprès de la commission d'admission et de suivi, à partir d'un dossier. Elle est composée de représentants :

- de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale),
- du Conseil Général,
- de la ville de Lunéville,
- du Pôle de Psychiatrie du Lunévillois du CPN
- de l'Association Ensemble.

Elle se réunit autant que de besoin.

FINALITE ET OBJECTIFS :

- stabiliser des personnes marginalisées dans un habitat durable et adapté à leur problématique physique, psychique et/ou sociale :
- rompre l'isolement en recréant un lien social.
- maintenir ou développer le niveau d'autonomie des personnes.
- favoriser leur intégration dans leur environnement

MOYENS

- Le site Voltaire constitué de 14 logements individuels de type T1, et d'espaces collectifs où se développe une vie sociale et conviviale.
- Chaque résident dispose d'un espace privé, meublé par ses soins : chambre, WC et salle de bain.

- Les repas sont pris dans la salle de restauration. Une livraison des repas de midi et du soir (7 jours sur 7) est prévue.

  Exceptionnellement, soit dans le cadre d'un moment de convivialité ou dans un but éducatif, les repas sont confectionnés sur place, avec les résidents.

- Un logement permet l'accueil d'une personne en fauteuil roulant.

- Un bâtiment annexe comprenant 6 chambres individuelles et des espaces collectifs (salle de bain et WC) répartis sur 2 logements collectifs. Les résidents de cette structure bénéficient de toutes les prestations offertes sur le site central, à partir duquel l'accompagnement quotidien est dispensé.

  La Pension de Famille est financée par l'état. (Prix de journée 2010 : 16 euros par résident et par jour)

  Les personnes ont un statut de sous-locataires. Titulaires d'un titre d'occupation, elles règlent une redevance mensuelle correspondant au loyer et charges locatives à partir de laquelle est calculée leur droit à l'APL.

MOYENS HUMAINS

L'équipe de la structure, salariée de l'association Ensemble comprend :

- Une coordinatrice à temps plein assurant aussi une mission de maîtresse de maison.
- Une maîtresse de maison à temps plein.
- Une maîtresse de maison à mi-temps.
- Un personnel d'entretien à 25% assurant principalement la maintenance des locaux, mais aussi des remplacements des maîtresses de maisons
- Une veilleuse de nuit, logée sur place.

L'équipe de la Pension de Famille a pour mission d'accompagner les résidents dans les actes essentiels de la vie, d'animer la vie collective de la maison en

veillant aux bonnes relations entre les résidents et de créer des liens avec l'environnement social et culturel de la cité.

L'ensemble de cette dynamique est réalisé en étroite collaboration avec les professionnels ayant proposé l'admission dans la structure, notamment les équipes de soins du Pôle de psychiatrie du Lunévillois, qui interviennent pour assurer le suivi thérapeutique.

Des échanges réguliers sont mis en place, permettant d'évaluer la situation des personnes, leur évolution et d'orienter les actions de manière à permettre l'accompagnement de leur parcours individuel.

Les personnes accueillies trouveront dans cette maison un accueil qui leur apportera une qualité de vie meilleure et un statut de citoyen à part entière.

EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS :

Sous le contrôle de l'état, l'établissement met en œuvre l'orientation de la politique de prise en charge selon les principes éthiques et philosophiques énoncés par le Conseil d'Administration dans le projet associatif.

b) LA RESIDENCE D'ACCUEIL DE PONT A MOUSSON « COLOMBÉ »

La résidence d'accueil de Pont à Mousson a ouvert ses portes le 15 Septembre 2010. Il s'agit de la 1ère structure de ce type mise en place sur la Meurthe et Moselle.

Depuis 2005, le 2ème secteur de Psychiatrie Générale, à l'initiative du projet, et l'association Ensemble travaillent avec les partenaires du Val de Lorraine à la création d'une structure permettant d'offrir un hébergement durable et un accompagnement à des personnes souffrant de troubles psychiques.

Dès le début de sa réflexion, des partenaires locaux ont été associés pour les informer de ce projet, étudier avec eux sa pertinence et les besoins auxquels il pourrait répondre et voir comment chacun pouvait intervenir dans sa mise en œuvre.

La Mairie de Pont à Mousson est partie prenante et a manifesté son intérêt pour le projet. Le Conseil Général, l'Association de Réinsertion Sociale et l'Association Lorraine d'Aide aux Sans Abris, les foyers de Procheville et Sonacotra ont également participé à l'émergence de cette résidence.

POPULATION ACCUEILLIE :

La résidence accueil est destinée à l'accueil de personnes :

- Fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours ou liés à des difficultés sociales ayant entraînées une dégradation grave de la santé psychique, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi collective, mais suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin. Elles peuvent, guidées et stimulées, développer des compétences.
- Dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale
- A faible niveau de revenus, sans critère d'âge.
- Dont l'état de santé mentale peut être aggravé par un handicap mental léger, des troubles de l'humeur ou un handicap physique.
- Leur réseau familial est inexistant ou ne peut plus les assumer (parents vieillissants).
- Elles sont prioritairement originaires du Territoire sur lequel la résidence est située.

La résidence est ouverte à des personnes présentant des profils et des parcours variés, pouvant avoir connu des périodes d'hospitalisations prolongées, des épisodes d'errance, ou être restées à charge de leur famille sans réel autre lien social.

Cette diversité est source de dynamisme pour le projet social recherché.

ORIENTATION ET ADMISSION:

L'orientation se fait par tous les partenaires locaux évoqués ci-dessus.

Les candidatures des personnes sont présentées auprès de la commission d'admission et de suivi, à partir d'un dossier. Elle est composée de représentants :

- de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale),
- de la ville de Pont à Mousson,
- du Pôle de Psychiatrie du Val de Lorraine du CPN
- du service social de Batigère.
- de l'Association Ensemble.

Elle se réunit autant que de besoin.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Une vie citoyenne et autonome :

Les personnes vivant dans cette résidence pourront mener une vie indépendante mais cependant « sécurisée. C'est un apprentissage de la vie quotidienne concrète et de la vie sociale.

Une vie « chez soi », avec des effets escomptés :

- ✓ Etre fier de son domicile en terme de qualité, de propreté, de décoration…
- ✓ S'épanouir et augmenter ses potentialités
- ✓ Développer des liens de confiance et d'amitié
- ✓ Elargir son réseau de relations sociales
- ✓ Avoir un espace à soi
- ✓ Maintenir des liens avec ses proches

Le milieu doit offrir assistance et suppléance :

La présence de personnes en journée permet d'assurer sécurité, confort, et assistance éventuelle dans certaines activités de vie quotidienne ou domestique.

Le milieu doit favoriser l'autonomie :

Il doit réunir les conditions favorables au développement des personnes, et doit stimuler leur autonomie.

La résidence doit favoriser l'intégration sociale :

Située au cœur de la ville, proche des commerces et des activités associatives, elle permettra aux résidents d'infiltrer le tissu social, d'en tirer le meilleur profit et une valorisation de leur rôle social. L'environnement contribuera à soutenir le résident dans l'utilisation des services de droit commun.

MOYENS

Il s'agit d'une partie de l'ancien foyer « Jules Colombé » situé en plein centre de Pont-à-Mousson.

Cette implantation est idéale, permettant un accès aux différents services, aux commerces et aux équipements culturels ou de loisirs de la ville.

L'association Ensemble s'est vue délivrer, par le Préfet, l'autorisation de gestion de la résidence sociale de Pont-à-Mousson.

Une convention de location a été signée entre Ensemble et BATIGERE.

Enfin une convention APL résidence sociale a été conclue entre l'Etat, BATIGERE et Ensemble.

Les 16 logements individuels, dont 2 accessible aux personnes à mobilité réduite, sont composés d'une pièce à vivre avec kitchenette, d'une salle de bain avec douche et WC. Ils sont d'une surface comprise entre 21 et 26 m2.

Un repas quotidien sera proposé dans la salle de restauration. Une livraison des repas (7 jours sur 7) est prévue.

La résidence d'accueil est financée par l'Etat. (Prix de journée 2010 : 16 euros par résident et par jour)

Titulaires d'un titre d'occupation, les résidents règlent une redevance mensuelle correspondant au loyer et charges locatives à partir de laquelle est calculée leur droit à l'APL.

MOYENS HUMAINS

L'équipe de la structure, salariée de l'association Ensemble comprend :

- Une coordinatrice à temps plein assurant aussi une mission de maîtresse de maison.
- Une maîtresse de maison à 75%.
- Un maître de maison-homme d'entretien à mi-temps assurant aussi la maintenance des locaux,

L'équipe de la Résidence d'accueil a pour mission d'assurer la gestion hôtelière du lieu, d'être à l'écoute des résidents et d'animer la vie collective de la maison en veillant aux bonnes relations entre les résidents, de créer des liens avec l'environnement social et culturel de la cité.

L'ensemble de cette dynamique est réalisé en étroite collaboration avec les professionnels assurant le suivi social et médical des résidents, notamment les équipes de soins du Pôle de psychiatrie de Pont à Mousson, qui interviennent pour assurer le suivi thérapeutique.

EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS :

Sous le contrôle de l'état, l'établissement met en œuvre l'orientation de la politique de prise en charge selon les principes éthiques et philosophiques énoncés par le Conseil d'Administration dans le projet associatif.

3. UN SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Validé en CROSMS en avril 2007, agréé par le Conseil Général en septembre de la même année, ce nouveau service a vu le jour en novembre 2008.

POPULATION ACCUEILLIE :

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile s'adresse à des personnes adultes malades psychiques ayant la capacité de vivre dans un logement.

Elles sont bénéficiaires de la prestation de compensation au handicap telle que défini par la loi du 11 février 2005.

Toute personne accédant au service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile doit bénéficier d'un accompagnement thérapeutique individualisé.

ORIENTATION ET ADMISSION:

Un dossier doit être déposé auprès de la Maison Départementale du Handicap pour éligibilité à la PCH et élaboration du plan de compensation du handicap.

Parallèlement, un dossier d'admission au SAAD est déposé auprès de l'association Ensemble.

Une commission d'admission composée de représentants du CPN, du service des tutelles de l'UDAF, du Conseil Général, du service social de Batigère et de l'association Ensemble, étudie les dossiers et prononce l'admission.

FINALITE ET OBJECTIFS :

- Permettre aux personnes en souffrance psychique d'accéder à un logement durable, leur apporter une aide dans le but de développer ou de maintenir leur autonomie.
- Apporter une assistance, un accompagnement, une stimulation ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens et dans l'accomplissement des activités ménagères.
- Lutter contre l'isolement en suscitant des relations de convivialité et d'entraide entre les résidents.
- Mettre en place un contrat individuel de prise en charge (défini par la loi 2002.2) avec la personne, qui est étroitement associée à l'élaboration de ce projet ainsi que son représentant légal. Ce projet individuel, part d'un bilan initial, établit des choix sociaux, techniques ou thérapeutiques qui tiennent compte des potentialités et des déficiences repérées chez la personne mais aussi de ses désirs exprimés.

MOYENS

Des logements collectifs ou individuels, dans lesquels les maîtres et maîtresses de maison assurent une présence quotidienne rassurante et sécurisante.

Ils favorisent le lien social avec l'environnement (quartier, ville) et travaillent en partenariat avec les équipes d'insertion sociale ou professionnelle, les équipes de soins, les familles.

Les personnes sont sous locataires de l'association Ensemble lorsqu'elles sont accueillies en logement collectif, mais peuvent également être locataires de leur logement individuel.

Le service est financé par le Conseil Général. L'association Ensemble est reconnue comme « service prestataire ». A ce titre et en accord avec les personnes, elle reçoit le versement de la Prestation de Compensation du Handicap à laquelle elles ouvrent droit, en rapport avec les prestations collectives et individuelles fournies.

MOYENS HUMAINS :

Une équipe, salariés de l'association Ensemble assure l'accompagnement quotidien, 7 jours sur 7.

Elle travaille en étroite collaboration avec l'Equipe de Réhabilitation Ambulatoire du secteur psychiatrique du Grand Nancy.

EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS :

L'association assure l'application intégrale, dans la forme et dans l'esprit, des décrets d'application de la loi 2002-2.

Elle s'appuie notamment sur la charte des Droits et Libertés de la personne et favorise si possible la participation active des personnes au conseil de la vie sociale.

Sous le contrôle du Conseil Général, l'établissement met en œuvre l'orientation de la politique de prise en charge selon les principes éthiques et philosophiques énoncés par le Conseil d'Administration dans le projet associatif.

En respect avec la loi 2002-2, le service met en place une structure qui évaluera l'amélioration continue de la qualité.

B. VIE SOCIALE, CULTURELLE ET DE LOISIR

1. LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

La création d'un GEM s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances et des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

POPULATION ACCUEILLIE :

Ces lieux sont destinés aux personnes souffrant de troubles psychiques mais également à toute personne désirant rompre avec la solitude et le mal-être.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Les GEM s'organisent autour de lieux d'accueil conviviaux et d'ateliers de pratiques artistiques, dans lesquels des personnes animées d'une même volonté peuvent se rencontrer, s'entraider, organiser ensemble des activités de loisirs, des sorties culturelles s'inscrivant dans la vie locale. Ils tissent un réseau de partenariat avec leur environnement dont les principaux interlocuteurs sont les communes des lieux d'implantation, les associations culturelles et les secteurs psychiatriques.

Ils ont pour vocation :

- ✓ D'aider les personnes à rompre leur isolement.
- ✓ De restaurer et maintenir des liens sociaux.
- ✓ De redonner confiance en soi, d'encourager et développer l'entraide mutuelle et de favoriser l'écoute et l'échange.
- ✓ De soutenir les personnes dans la réalisation de projets collectifs ou individuels.

L'Association gère 2 Groupes d'Entraide Mutuelle qui sont composés chacun de plusieurs lieux d'accueil.

Selon le cahier des charges des GEM, les usagers se sont constitués en association afin de formaliser et d'amplifier leur investissement dans la vie de ces projets.

a) LE GEM DE NANCY :

Le GEM de Nancy est composé de deux lieux d'accueil et d'écoute et de trois ateliers de pratique artistique.

✓ LES AMARRES :

Ce lieu d'accueil a ouvert ses portes en avril 2003, sous la double impulsion de la Commission Locale d'Insertion (Conseil Général) et du Centre Psychothérapique de Nancy.

Il est destiné aux habitants de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Sa spécificité réside dans :

- ses horaires d'ouverture, en soirée et lors des week-ends, même si l'accueil se fait de plus en plus, en après-midi ;
- sa volonté d'accueillir un public venant d'horizons très divers et vivant des difficultés anciennes ou passagères, plus ou moins invalidantes et d'origines diverses : Des personnes malades psychiques, mais aussi des personnes qui sont orientées par les travailleurs sociaux dans le cadre d'un projet d'insertion, des personnes qui travaillent, d'autres qui recherchent un emploi, des habitants du quartier isolés, ou encore des personnes sans domicile fixe ;
- Enfin, la présence d'une infirmière spécialisée, qui apporte sa formation et son expérience dans l'accompagnement de personnes en souffrance, tout en participant pleinement à l'accueil, à l'animation et à la vie du lieu, apporte un plus, notamment pour ceux qui ont rompu tout lien avec le soin, ou le refusent. Cette présence peut également être informative ou offrir un soutien pour des personnes qui, sans être malades psychiques, expriment une souffrance psychologique.

Des activités culturelles ou de loisirs y sont organisés dans le souci de susciter et de soutenir les projets des participants (atelier peinture, club poésie, atelier d'écriture, atelier informatique, exposition et sorties diverses…)

MOYENS :

C'est un lieu d'accueil très ouvert sur un quartier central et animé de Nancy avec à proximité, une annexe permettant de développer des activités plus calmes. Les locaux sont loués par l'association.

Ce projet est financé par l'Etat (Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie), le Conseil Régional, l'Etat et la CUGN (Politiques de la Ville), le Conseil Général et la Ville de Nancy.

MOYENS HUMAINS :

- ✓ Un coordinateur à mi-temps et une accueillante à temps plein, salariés de l'Association.
- ✓ Des animateurs vacataires animant des ateliers
- ✓ Une infirmière spécialisée à mi-temps mise à disposition par le CPN

✓ LA MAISON ET SON JARDIN :

La « Maison et son Jardin » a ouvert ses portes en 1996, sur l'initiative des habitants du quartier qui souhaitaient rompre leur isolement.

En 2003, l'association Ensemble a été sollicitée par le comité de pilotage pour assurer l'animation et le « portage » du projet.

C'est un lieu d'accueil implanté dans le quartier Saint-Michel Jéricho, dont la plupart des personnes sont originaires.

Ce lieu est ouvert tous les jours de la semaine en après midi. Les personnes accueillies apportent une contribution et une participation active à l'élaboration des projets qui y sont menés.

MOYENS :

Une « Maison et son Jardin » mise à disposition par les villes de Saint Max et de Malzéville, réunies dans un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Ce projet est financé par la l'Etat (CNSA et politiques de la Ville), la CUGN (Politiques de la Ville) et le Conseil Général.

MOYENS HUMAINS :

Un coordinateur à mi temps, salarié de l'association.

Sont mis à disposition par:

- Le SIVU : Un accueillant à mi-temps
- Le CPN : Un Infirmier spécialisée, 6h par semaine
- Le Conseil Général : 2 travailleurs sociaux du CMS, 6h par semaine

✓ L'ATELIER DEBROUILL'ART A NANCY, L'ATELIER DE NEUVES MAISONS ET L'ATELIER DES ARTS ET D'ESSEY :

La démarche proposée dans les ateliers de pratique artistique est ancienne. Elle s'est mise en place dans les années 90, pour offrir un accompagnement à des bénéficiaires du RMI, inscrits dans un parcours d'insertion.

L'atelier Débrouill'art, situé dans les locaux des Amarres, est ouvert les lundis de 14 heures à 17 heures

L'atelier de Neuves Maisons : les jeudis de 14 heures à 17 heures

Et l'atelier des « Arts et Essey » : les vendredis de 14 heures à 17heures

Pour chacun des ateliers, environ 45 séances de 3 heures sont proposées par an.

Elles sont animées par deux artistes, ayant une formation d'Art Thérapie.

Tous deux développent au sein des ateliers, la même démarche, qui se préoccupe avant tout de la personne, dans sa globalité, de son bien être, son évolution personnelle, son inscription dans la vie de l'atelier et dans le groupe.

La pratique artistique est un support à la rencontre avec soi, avec les autres, à travers l'œuvre.

MOYENS :

Les villes de Neuves Maisons et d'Essey les Nancy mettent à disposition des locaux.
Ces projets sont financés par l'Etat (CNSA), et le Conseil Général.
L'Etat et la CUGN (Politiques de la Ville) pour Débrouill'Art Nancy et Art et Essey.
Le Groupement Régional de Santé Publique pour Neuves Maisons.

MOYENS HUMAINS :

Les ateliers de pratiques artistiques sont animés par deux art- thérapeutes, vacataires de l'association Ensemble.

L'ensemble de ces actions a été reconnu en tant que « Groupe d'Entraide Mutuelle de Nancy », en novembre 2005.

b) LE GEM DU VAL DE LORRAINE :

La création d'un GEM sur le Territoire du Val de Lorraine s'est inscrit dans la dynamique d'une réflexion ancienne, sur le bassin de Pompey, dans un réseau réunissant de nombreux acteurs du médical et du social, le groupe de Liaison Santé/Social et à Pont à Mousson, dans un groupe de travail réunissant des professionnels de la Psychiatrie et le Service Social du Conseil Général.

Les partenaires ayant conduit la réflexion sur ce projet ont souhaité que le GEM puisse s'implanter sur ces deux sites, de manière à faciliter l'accès des

habitants des deux bassins de vie concernés, mais aussi les habitants des zones rurales.

L'activité du GEM du Val de Lorraine se décline donc sur deux pôles :

- *Oxy gem* : lieu d'accueil situé à Pont à Mousson.
- *Le Val Heureux*: lieu d'accueil situé à Frouard.

Ils accueillent toute personne adulte habitant le Val de Lorraine, souhaitant rompre avec son isolement en participant à diverses activités organisées sur proposition des adhérents ou de l'équipe.

MOYENS :

Locaux loués par l'association Ensemble.
Projet financé par l'Etat (CNSA), le Conseil Régional, le Conseil Général et les communes du territoire.

MOYENS HUMAINS :

Une coordinatrice à temps plein et un accueillant à mi-temps, salariés de l'association Ensemble.
Des infirmiers spécialisés mis à disposition par le CPN (mi-temps)

EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS POUR L'ENSEMBLE DE CETTE ACTION:

Sous le contrôle de l'Etat (cahier des charges des GEM) et des différents financeurs, les services mettent en œuvre l'orientation de la politique de prise en charge selon les principes éthiques et philosophiques énoncés par le Conseil d'Administration dans le projet associatif.

2. LES SOUTIENS

a) A L'ATELIER DELTA

L'association ENSEMBLE est fortement impliquée dans cet atelier, structure de type CATTP, (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel), gérée par le Centre Psychothérapique de Nancy.

Elle donne une dimension associative au lieu, rend possible l'accès de personnes ayant des parcours de vie variés à cet atelier, soutient ses manifestations et expositions dans le but de valoriser auprès d'un large public les réalisations et talents artistiques des usagers.

Pour remplir cette mission l'association ENSEMBLE bénéficie du soutien financier du Conseil Général.

b) A L'ASSOCIATION LES CREARTS

L'association les Créarts a pour objet de favoriser la libre création plastique de toute personne, quel que soit son lieu de résidence, dans le respect de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et des libertés individuelles, sur tous les supports médiatiques, écrits (papier ou autre), audiovisuels ou informatiques, et organiser toute manifestation : culturelle, de solidarité ou autre.

Ses membres sont des personnes fragilisées par une maladie physique ou psychique entraînant une souffrance psychologique et des difficultés dans la vie quotidienne, trouvant dans la pratique artistique un réconfort et un mieux être.

L'association Ensemble a passé une convention de marrainage avec eux pour les soutenir dans leur vie associative et leur gestion budgétaire.

c) Aux Associations d'usagers des GEM de Nancy et du Val de Lorraine.

« Marraine » des associations d'usagers, ou d'adhérents selon le site, des GEM gérés par elle, l'association Ensemble entretient un partenariat avec elle et leur apporte un soutien humain et logistique. Une convention doit rend lisible ce partenariat.

L'association des usagers des GEM à pour but de rendre les usagers acteurs de l'animation du GEM, de formaliser leur prise d'autonomie et de responsabilité dans la vie des lieux d'accueil et des ateliers.

L'association des usagers des GEM se compose de :

- Membres actifs, personnes adultes fréquentant les GEM
- Membres donateurs, non éligible au conseil d'Administration

C. Activites pour la prevention et la promotion de la sante, l'acces aux soins.

L'Espace Sante du Lunevillois

Il s'agit d'une action menée dans le domaine de la prévention, de la promotion de la santé mentale, de l'information et de l'éducation à la santé. Situé à Lunéville, l'espace santé a ouvert ses portes en février 2003, notamment sous l'impulsion du Pôle de psychiatrie du Lunévillois.

POPULATION ACCUEILLIE :

Toutes personnes ou groupes du territoire de Lunéville, préoccupés par des questions de santé ou agissant dans ce domaine.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Il s'agit :

- D'accueillir un public en quête d'une information, d'une orientation ou d'un espace de rencontre.
- De permettre aux différents acteurs de Santé de se coordonner et formaliser un réseau.

MOYENS :

Un local, loué par l'association Ensemble, appelé « Espace Santé » est mis à disposition de différentes associations ou institutions, qui assurent des permanences d'accueil et d'information ou animent des groupes de paroles.

Un fonds de documentation dans le domaine de la santé, mis à disposition du public et des professionnels.

Des expositions y sont organisées, servant de support à des échanges autour des grandes questions de santé. Sur cet axe, nous travaillons en priorité avec des partenaires qui accompagnent des publics en situation de précarité et de grande exclusion.

Le local est mis à disposition de différentes associations ou institutions afin qu'elles puissent faire des permanences d'accueil, d'information, des groupes de parole ou de réflexion dans les domaines où elles agissent.

L'espace santé est financé par l'Agence Régionale de Santé, le CPN et la Ville de Lunéville (politiques de la Ville)

MOYENS HUMAINS :

Une coordinatrice-animatrice à mi-temps, salariée de l'association.

L'Unité de Promotion et de Prévention en Santé Mentale du Pôle de psychiatrie du Lunévillois en tant que co-animateur du lieu.

Différents partenaires engagés durablement ou ponctuellement dans l'animation de cet espace.

EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS :

Sous le contrôle des différents financeurs, le service met en œuvre l'orientation de la politique de prise en charge selon les principes éthiques et philosophiques énoncés par le Conseil d'Administration dans le projet associatif.

D. PERSONNELS DE L'ASSOCIATION ENSEMBLE (SALARIES ET MIS A DISPOSITION)

Organigramme fonctionnel au 11 Avril 2011.